

Avantages de Protecto Accident

- Une garantie simple et **accessible à tous les budgets**
- **Pas d'examen médical** préalable, pas de questionnaire de santé
- Souscription **jusqu'à 65 ans****
(pour les + de 65 ans, découvrez Protecto Accident Séniors)
- **Prise d'effet immédiate**, sans délai d'attente
- Une couverture dans le monde entier*** **24h/24, 7j/7**
- Désignation de **bénéficiaire**

** Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

*** Pour plus d'informations, se référer à la notice d'information.



03 44 06 90 00



www.ccmo.fr



- Amiens 5 rue Léon Blum
- Beauvais 17 place Jeanne Hachette
- Beauvais Tillé 8, avenue du Beauvaisis PAE du Haut Villé
- Boulogne-Billancourt 44, av. J.B Clément
- Compiègne 21 rue Saint Nicolas
- Creil 20 rue de la République
- Soissons 16 rue Quinquet

CCMO SANTÉ
PRÉVOYANCE
MUTUELLE

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.



CCMO Mutuelle : 6, avenue du Beauvaisis - PAE du Haut-Villé - CS 50993 - 60014 Beauvais Cedex
Mutuelle soumise au Livre II du Code de la mutualité - N° 780508073

Protecto Accident



Prévoir une protection en cas d'accident

à partir de

9€44*
/mois

Document non contractuel - Ref : A180132 - Novembre 2016 - CAP COLLECTIF

CCMO SANTÉ
PRÉVOYANCE
MUTUELLE

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.



Protecto Accident, l'assurance d'une protection en cas d'accident



Vous, votre conjoint. Personne n'est à l'abri d'un accident.

En cas d'hospitalisation, de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès accidentel, vos proches doivent faire face à des dépenses immédiates et sont confrontés à la question du maintien du niveau de vie ou de l'aménagement du cadre de vie.

Protecto Accident

Qui est couvert ?

Vous même et si vous le souhaitez votre conjoint/partenaire « pacsé »/concubin et vos enfants.

Quels sont les accidents assurés ?⁽¹⁾

Les accidents intervenant dans le cadre de votre vie privée :

Tous types d'accidents, en France ou à l'étranger ⁽²⁾, qu'ils interviennent dans le cadre de la vie courante ou de la vie professionnelle.

Sont ainsi couverts, à titre d'exemples, les accidents domestiques, de sport, de loisirs et les accidents de la circulation, que vous soyez conducteur ou passager d'automobile, piéton ou cycliste (se référer à l'article 5 de la notice d'information pour le détail des exclusions).

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

La déclaration doit être effectuée dans le mois qui suit, accompagnée des pièces justificatives (se référer à l'article 4 de la notice d'information).

Si les conditions sont remplies, la CCMO vous verse les indemnités prévues au contrat et vous êtes libre de l'utilisation de la somme versée.

⁽¹⁾ Document non contractuel. Se référer à la notice notamment pour les cas d'exclusions.
⁽²⁾ L'assuré doit être domicilié en France et le séjour à l'étranger ne doit pas excéder 3 mois.

* Cotisation mensuelle pour un assuré seul dans la garantie Protecto Accident 50

Abordez l'avenir sereinement



Avec Protecto Accident,
choisissez le montant de
vos indemnités

	Protecto Accident		option enfant ⁽³⁾	
	50	75	Quel que soit le nombre d'enfants	
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation (180 jours maximum)	50 €	75 €	20 €	30 €
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation en soins intensifs (30 jours maximum)	75 €	112,5 €	30 €	45 €
Capital en cas de Perte totale et irréversible d'autonomie	20 000 €	20 000 €		
Capital en cas de Décès Accidentel	20 000 €	20 000 €		

Avec Protecto Accident,
un tarif accessible

	Protecto Accident		Option enfant ⁽³⁾	
Cotisation mensuelle Assuré seul	9,44 €	12,28 €	2,03 €	3,07 €
Cotisation mensuelle Assuré et conjoint <small>le montant indiqué tient compte de la remise de 20%</small>	15,13 €	19,66 €		
			Quel que soit le nombre d'enfants	

⁽³⁾ L'option enfant ne peut pas être souscrite seule, elle doit être associée à la garantie Protecto Accident des parents. Enfant à charge jusqu'au 18^{ème} anniversaire.

-20% pour toute souscription en couple